



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

**Édition Spéciale partie 2
du mois de Juillet 2019**

PRÉFECTURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie et contrôle de gestion

Arrêté n° 2019-261 en date du 2 juillet 2019 relatif au régime d'ouverture au public des services du centre des Finances Publiques et de la Trésorerie de Château-Thierry le 05 juillet 2019 matin, pris le 02 juillet 2019 par Mme Edith MARCHICA-RICOUR, directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne Page 1266

Arrêté n° 2019-262 en date du 3 juillet 2019 relatif au régime d'ouverture au public des services de la Trésorerie de Charly-sur-Marne le 05 juillet 2019 matin, pris le 03 juillet 2019 par Mme Edith MARCHICA-RICOUR, directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne Page 1267

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Service départemental de l'Aisne

ARRETE n° 2019-263 en date du 1^{er} juin 2019 portant nomination du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation. Page 1268

PRÉFECTURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie et contrôle de gestion

Arrêté n° 2019-261 en date du 2 juillet 2019 relatif au régime d'ouverture au public des services du centre des Finances Publiques et de la Trésorerie de Château-Thierry le 05 juillet 2019 matin, pris le 02 juillet 2019 par Mme Edith MARCHICA-RICOUR, directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne

La Directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Édith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016, nommant M. Nicolas BASSELIER Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} – Les services du centre des Finances publiques de Château Thierry, situé 40 avenue de Soissons 02400 Château-Thierry, et de la trésorerie municipale de Château-Thierry, située 32 avenue de la République 02400 Château-Thierry, seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 05 juillet matin.

Art. 2 – La Directrice départementale des Finances publiques de l'Aisne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 2 juillet 2019

Par délégation du Préfet,
Signé : Edith MARCHICA-RICOUR
Administratrice générale des Finances Publiques

Arrêté n° 2019-262 en date du 3 juillet 2019 relatif au régime d'ouverture au public des services de la Trésorerie de Charly-sur-Marne le 05 juillet 2019 matin, pris le 03 juillet 2019 par Mme Edith MARCHICA-RICOUR, directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne

La Directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Édith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016, nommant M. Nicolas BASSELIER Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} – La trésorerie de Charly-sur-Marne, 1 rue des écoles 02310 Charly-sur-Marne, sera fermée à titre exceptionnel le vendredi 05 juillet matin.

Art. 2 – La Directrice départementale des Finances publiques de l'Aisne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 3 juillet 2019

Par délégation du Préfet,
Signé : Edith MARCHICA-RICOUR
Administratrice générale des Finances Publiques

**OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE**

Service départemental de l'Aisne

ARRETE n° 2019-263 en date du 1^{er} juin 2019
portant nomination du conseil départemental pour les anciens combattants
et victimes de guerre et la mémoire de la Nation.

LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 14 ;

Vu l'article R 613-7 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

vu le décret n° 2009-1755 du 30 décembre 2009 modifiant la partie réglementaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

vu l'arrêté du 18 janvier 2011 du ministre de la défense et des anciens combattants relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation;

Après avis du directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Sont nommés en tant que membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juin 2019 :

1. Au titre du premier collège, représentant les assemblées, administrations ou organismes dont ils relèvent :

- Le maire de Laon
- Le président du conseil départemental de l'Aisne
- Le délégué militaire départemental
- Le directeur des services départementaux de l'Education Nationale
- Le directeur des archives départementales

2. Au titre du deuxième collège, représentant les anciens combattants et victimes de guerre

Au titre des conflits de la guerre 1939-1945, d'Indochine, de Corée :

- Madame Chantal VINCENT-DUVERNAY, pupille de la Nation, union nationale des combattants (UNC)
- Monsieur Francis MAUFROY, pupille de la Nation, union nationale des combattants (UNC)
- Monsieur Jean KOSCIELNIAK, pupille de la Nation, ordre national du Mérite (ONM)
- Madame Andrée HENRY, pupille de la Nation, veuve d'ancien combattant, associations des fils de tués de l'Aisne

Au titre de la guerre d'Algérie et des combats de la Tunisie et du Maroc :

- Monsieur Christian BASSIBEY, ancien combattant, fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)
- Monsieur Jean-Marie MARTAINNEVILLE, ancien combattant, union nationale des combattants (UNC)
- Monsieur Antoine CRESTANI, ancien combattant, association républicaine des anciens combattants (ARAC)
- Monsieur Claude DEMARQUET, ancien combattant, association des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG-CATM)
- Monsieur Bernard GAUTHIER, ancien combattant, union fédérale (UF)
- Monsieur Henri CORNIL, ancien combattant, fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)
- Monsieur Pierre MASCITTI, ancien combattant, union départementale des anciens combattants (UDAC)
- Monsieur Dahmane MELLAOUI, ancien combattant, fédération nationale des anciens combattants d'Indochine, des TOE-ME, d'Afrique du Nord et des rapatriés d'Algérie (FNACITA)
- Monsieur Pierre LEMAIGRE, ancien combattant (Fédération Maginot)
- Monsieur Robert FOREAU FENIER, ancien combattant, association nationale des anciens combattants de la résistance (ANACR)
- Monsieur Jean-Pierre VINCENT, ancien combattant (Groupement des cadres et citoyens réservistes de l'Aisne)
- Monsieur Christian PIERRET, ancien combattant, association des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG-CATM)

Au titre des opérations postérieures au 2 juillet 1964 :

- Monsieur Geoffrey HODICQ, ancien combattant, blessé de guerre
- Monsieur Pascal DEVERSAIN, ancien combattant, union nationale des porte-drapeaux (UNDPF),

- Monsieur Marcel DARTINET, ancien combattant, association nationale des participants aux opérations extérieures (ANOPEX)
- Monsieur Jean Marie MAZINGUE, ancien combattant, fédération Nationale des anciens des missions Extérieures (FNAME)
- Monsieur Jean-Noël GREBERT, ancien combattant, association républicaine des anciens combattants (ARAC)
- Monsieur Christophe DELANNOY, ancien combattant, association des porte-drapeaux arrondissement de Château-Thierry (APAC)
- Monsieur Michel SZEFLINSKI, ancien combattant, (amicale des marins et marins anciens combattants)
- Monsieur Thierry GOREZ, ancien combattant (Association des anciens des chars et blindés de l'Aisne)

3. Au titre du 3^{ème} collège, en qualité de membres représentant les fondations et les associations nationales qui oeuvrent pour les missions mémorielles et la citoyenneté :

Au titre des titulaires de décorations :

- Monsieur Jean-Marc ANUSET, société nationale d'entraide de la médaille Militaire (SNEMM)
- Monsieur Jean-Luc EGRET, société d'entraide des membres de la légion d'Honneur (SEMLH)

Au titre des associations œuvrant pour la sauvegarde de la mémoire :

- Monsieur Henri CARON, (Souvenir français)
- Monsieur Jean RICHARD, (Amicale des diables bleus de l'Aisne)
- Monsieur Vincent BERVAS, (Association des Professeurs d'Histoire Géographie)
- Madame Laurence SCOUBE, (In memoriam Général de Gaulle)
- Monsieur Benoît GUERIN (Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie)

Au titre des associations œuvrant pour la sauvegarde du lien Armée- Nation :

- Monsieur Didier AUBIN, (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale)
- Monsieur Jean Pierre VASTEL, (Groupement des cadres de réserve de Laon Chauny)

4. Participation de personnalités qualifiées et expertes, sans voix délibérative

- Madame Sylvie COHIDON, (Association Déportés Internés et Familles)
- Monsieur Bernard DUMAY, (Président de l'association des porte-drapeaux de l'Aisne)

- Monsieur Jean-Luc PAMART, (Soissonnais 14-18)
- Monsieur Michel-Pierre HUBERT, (Union Fédérale)
- Monsieur Luc GOULET, (Association de retraités militaires et veuves de militaires de l'Aisne)
- Monsieur Georges VIGNANDEL, (Réserve citoyenne de défense et de sécurité)
- Monsieur Claude PETIT, (Groupement des cadres et citoyens réservistes de l'Aisne)

Article 2 :

L'arrêté du 1^{er} juin 2015 portant nomination au conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

A Laon, le 1/06/19

LE PREFET,
Signé : Nicolas BASSELIER